

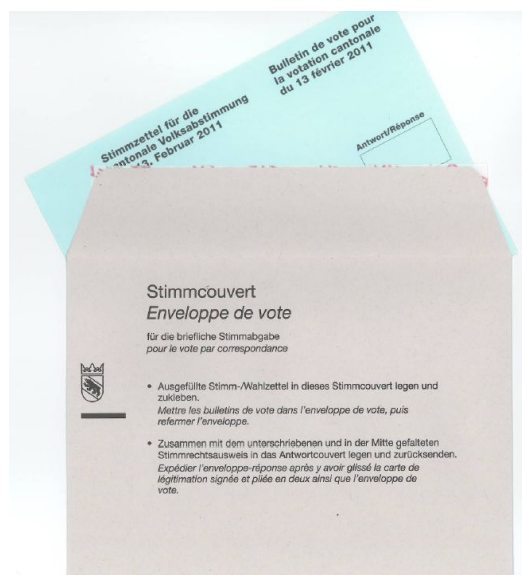
Le vote électronique pour les Suisses et Suissesses de l'étranger Voter par correspondance

Pour chaque votation, vous avez la possibilité de voter par correspondance, par Internet ou en vous rendant personnellement aux urnes.

Voici comment procéder pour voter par correspondance.

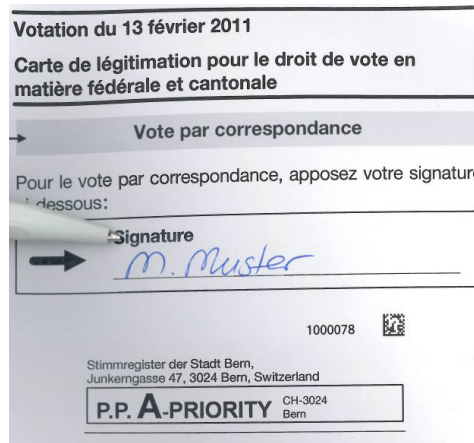
1^{ère} étape

Placez votre bulletin de vote dûment complété dans l'enveloppe de vote, puis cachez-la.



2^e étape

Signez votre carte de légitimation.



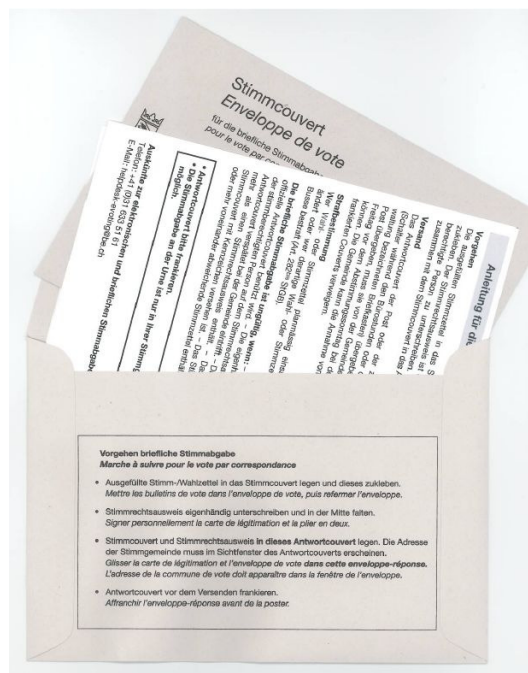
3^e étape

Pliez votre carte de légitimation en deux, verso vers l'extérieur.



4^e étape

Placez votre carte de légitimation pliée en deux et l'enveloppe de vote dans l'enveloppe-réponse.



5^e étape

Vérifiez que l'adresse de votre commune de vote apparaît bien dans la fenêtre de l'enveloppe-réponse. Affranchissez l'enveloppe-réponse avant de l'envoyer.



Nota bene

- Si vous votez par correspondance, ne découvrez pas le mot de passe caché sur votre carte de légitimation.
- Il est interdit de voter deux fois, par Internet et par correspondance. Les communes de vote qui reçoivent par courrier des cartes de légitimation sur lesquelles le mot de passe a été découvert vérifient systématiquement si le vote n'a pas déjà été effectué par Internet.